

Octobre 1946 p.1

Bulletin

DE L'UNION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES
ANCIENS COMBATTANTS JUIFS 1939-1945

9, rue Guy Patin, Paris 10°

Octobre 1946

SCHLEIFER.

IN MEMORIAM

Un devoir sacré s'impose à nous Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs: perpétuer le souvenir de nos camarades morts au champ d'honneur, dans la lutte armée contre l'ennemi.

Ils sont venus de pays divers, ils appartenaient à de nationalités différentes, mais quand la France — et avec elle l'humanité toute entière — fut menacée par son ennemi séculaire, l'uniforme français les a réunis dans la lutte commune. Ils sont tombés en héros, en Juifs, en citoyens...

Nous, leurs camarades de combat, ne pouvons et ne devons pas les oublier. Qu'ils aient trouvé la mort au front, dans les stalags ou en déportation ou dans la résistance, nous multiplierons nos efforts pour les réunir dans un caveau fraternel et leur élèverons un monument digne de leur sacrifice. En attendant, nous devons d'ores et déjà faire connaître leur noms et leurs faits d'armes dans un livre d'or ou nous mentionnerons leur âge, leur origine leur situation de famille leur appartenance régimentaire, citations et décorations.

Chacun de nous, qu'il soit membre de famille, camarade de combat, voisin ou camarade de travail, peut nous faire parvenir

tous les renseignements concernant nos camarades morts.

La commission de propagande de notre Union se consacrera à ce travail avec tout le sérieux nécessaire. Dans ce bulletin, vous trouverez un questionnaire spécialement établi à cet effet.

Chers Camarades, remplissez ce questionnaire de suite. Renseignez vous auprès des familles que vous connaissez. Procurez-vous des photos et apportez-les à l'Union. Renseignez vous sur chaque cas particulier.

C'est un devoir sacré pour nos sections et pour chacun de nous individuellement d'activer et de faciliter le travail de la commission de propagande et de tout faire pour que le livre d'or puisse paraître le plus vite possible.

L'UNION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES adresse ses meilleurs vœux à son président et Madame Orfus à l'occasion de la naissance de leurs fille.

Cortège

de notre Union

à la manifestation

du 14 Juillet 1946



Le Comité Central adresse ses
meilleurs vœux aux adhérents de
l'Union à l'occasion du Nouvel An.

Scandaleux verdict

L'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs, indignée du scandaleux verdict de Nuremberg, en libérant von Papen, Schacht et Fritzsche, et en infligeant aux six des criminels de guerre, responsables au même titre que les condamnés à mort, des peines d'emprisonnement seulement, élève sa plus énergique protestation au nom des dizaines de milliers d'anciens combattants juifs qui ont versé leur sang dans la lutte contre la bête nazie.

HAUSBERG

DEMARCHES

NATURALISATIONS

Nombreux sont les camarades qui depuis notre Assemblée Générale ont fait l'objet d'une décision de naturalisation. Malheureusement, pendant les vacances, plusieurs retards se sont produits. Ceux qui pratiquement, sont naturalisés, ne voient pas leur nom dans le Journal Officiel. Pourquoi ? Parce qu'un des 3 Ministres n'a pas encore signé le décret.

D'autres difficultés ont surgi au sujet de la francisation des noms. Le Garde des Sceaux se refuse de signer les décrets de ceux dont les noms sont trop francisés et n'ont plus aucune ressemblance avec leur nom d'origine. Cependant, nous devons mentionner ici que, dernièrement on a pu constater une très grande amélioration et compréhension pour les droits de nos camarades combattants et engagés volontaires.

PRIME DE DEPORTATION

C'est avec surprise et même amertume que nous constatons que la prime de 8.000 francs n'est plus accordée aux étrangers. Donc les différences sont toujours faites entre les français et les étrangers et ces discriminations sont faites même pour les combattants et femmes de combattants.

On commence aussi à supprimer des allocations militaires aux veuves de guerre.

Toutes ces difficultés, que rencontrent encore nos camarades nécessiteront plusieurs interventions de la part de notre Union, auprès des ministres eux-mêmes.

POLONAIS ET TCHECOSLOVAQUES

Nos camarades des Régiments polonais et tchécoslovaques méritent une attention toute particulière. Avec tous les autres engagés volontaires, nous devons intervenir auprès des Ministres compétents et nous pencher tout spécialement sur leur situation.

Il est impossible que des discriminations soient faites entre eux et ceux qui ont servi dans l'armée française. D'autant que d'après un accord franco-polonais du 9 Septembre 1939 modifié par l'accord du 4 Janvier 1940 et par l'accord franco-tchèque du 2 Octobre 1939, les militaires de l'armée polonaise, leurs femmes, ascendants et autres ayants-droit, jouiront de mêmes droits que ceux de l'armée française.

Nous sommes intervenus à maintes reprises dans ce sens. Après les élections, toutes ces démarches devront être faites auprès des services compétents. La France sera dotée d'un gouvernement définitif et devra se pencher avec plus d'intérêt sur le problème des engagés volontaires envers lesquels elle a pris des engagements solennels.

POUR UN FOYER DU COMBATTANT JUIF

L'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants juifs est, à l'heure actuelle, avec ses 4.000 membres, la plus grande organisation juive en France.

Tous les jours, des camarades viennent s'inscrire à l'organisation et le nombre d'adhérents ne cesse de croître. C'est ainsi qu'au cours des trois derniers mois, nous avons vu nos effectifs augmentés de 150 nouveaux adhérents.

Nous avons plusieurs sections régimentaires et quelques commissions de travail. L'activité de l'Union est de plus en plus importante.

Nous occupons actuellement un petit local dans un immeuble qui doit être bientôt rendu à son propriétaire.

Un local pour notre Union est devenu une nécessité urgente; outre un siège où des dizaines de personnes passent tous les jours pour que nous les aidions à remplir diverses formalités administratives, nos adhérents veulent avoir un Foyer où ils puissent se rencontrer de temps à autre avec leurs anciens camarades de misère.

Notre Comité Central, certain de traduire la volonté de l'ensemble de nos adhérents, a décidé d'ouvrir une campagne de souscriptions pour un Foyer du Combattant Juif.

Nous sommes heureux de pouvoir publier dès aujourd'hui la première liste, qui se monte à 232.980 francs.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont si généreusement répondu à notre appel et sommes persuadés que tous nos camarades participeront activement à la campagne de souscription, afin que nous puissions au plus tôt inaugurer le « Foyer du Combattant Juif. »

LICHTENSTEIN.

PREMIERE LISTE DE CAMARADES QUI ONT VERSE POUR LE « FOYER DU COMBATTANT JUIF »

Arbeiter Comité	Fr. 100.000 »
Brod	500 »
Docteur Auguse	200 »
Lamski	1.000 »
Eilbaum	100 »
Gwiling	1.000 »
Marni	50 »
Anonyme	100 »
Kupper	50 »
Laks	1.000 »
Schmullowicz	2.000 »
Grinbaum	5.000 »
Wolpin	2.000 »
Wener	1.000 »
Brandwein	2.000 »
Gutkin	20.000 »
Berger	100 »
Frajlich	500 »
Keserbaum	500 »
Rozenbaum	500 »
Fajwlowicz	300 »
Pupalo	500 »
Eichenbaum	500 »
Bucholtz	500 »
Gajtag	5.000 »
Edelstein	2.500 »
Dagen	500 »
Bodein	2.000 »
Fainsybor	2.000 »
Sandler	2.000 »
Hartman	2.000 »
Kelman	5.000 »
Hersznawicz	1.000 »
Teperman	1.000 »
Rachman	3.700 »
Gradowczyk	1.000 »
Kornfeld	500 »
Wohl	1.000 »
Kruk	2.000 »
Pluska	3.000 »
Wajntal	1.000 »
Klubs	1.000 »
Spivogel	500 »

La Carte du Combattant

par Isi BLUM

Tous les combattants de la guerre 1939-40, tous les résistants, les F.T.P., les F.F.I., les F.F.L. attendent avec impatience le STATUT DES COMBATTANTS.

Deux ans après la Victoire sur le nazisme on n'a pas encore déterminé qui avait le droit de porter le nom d'« Ancien combattant ».

Après la première guerre mondiale, il a fallu attendre douze ans pour voir le texte d'un statut des combattants publié par le « Journal Officiel » (1er juillet 1930). Et pourtant, à cette époque-là, le problème était beaucoup plus simple, puis qu'il s'agissait de soldats qui avaient servi dans des formations militaires régulières.

Aujourd'hui, la situation rendue est assez complexe par le fait que la guerre a revêtu des formes très diverses, le combat englobant de grosses couches de la population en dehors de l'armée régulière.

M. Laurent Casanova, des son arrivée au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, s'est penché sur le problème avec la ferme volonté de le résoudre au plus vite. S'y intéresse des millions de personnes qui ont concouru, d'une manière ou d'une autre à chasser hors du territoire le Boche exécré et à vaincre le fascisme.

Le 28 mars dernier, une conférence réunissant les représentants des grandes organisations d'anciens combattants et de résistants se tenait au Ministère des Anciens Combattants pour établir le premier contact avec le gouvernement. Après un large échange de vues, une commission fut nommée à l'effet d'élaborer un projet.

Il est presque superflu de noter qu'un grand nombre d'étrangers ont leur mot à dire dans la question.

Pendant la période 1939-45, les étrangers furent en effet beaucoup plus nombreux qu'en 1914-18, à servir la France. Plus de 60.000 Immigrés se sont engagés dans l'armée française, remplissant ainsi leur devoir envers leur deuxième patrie et traduisant en actes leur amour pour la France et leur haine pour l'Allemagne hitlérienne.

Plus tard, sous l'occupation, lorsque la Résistance est née, ils ont pris une part active à la lutte clandestine et leurs exploits, souvent héroïques, resteront dans la mémoire des générations futures.

Le gouvernement, dans son désir d'exprimer la reconnaissance du pays envers les Immigrés pour leur participation à la lutte et à la victoire communes, a invité le Comité de Coordination des Anciens Combattants étrangers auprès du C.A.D.I. à prendre part aux travaux de la Commission ministérielle de l'élaboration du STATUT DES COMBATTANTS.

Etant représentés dans une telle Commission, les étrangers ont la possibilité d'exprimer leurs vœux propres et d'appeler l'attention sur les caractéristiques qui leur sont particulières.

Après la première guerre mondiale, il fallait faire la preuve d'une présence d'au moins trois mois dans la zone de combat pour être admis au titre d'« Ancien combattant ». Il est clair que la commission actuelle ne peut pas prendre pour base un tel principe. La guerre de 40 s'est déroulée dans des formes tout à fait différentes de la précédente. Les unités motorisées modernes ont agi avec une telle rapidité que bien souvent des soldats des formations militaires de l'arrière se sont trouvés tout d'un coup jetés en pleine fournaise et furent capturés au bout de quelques jours de résistance héroïque et acharnée, en laissant derrière eux de nombreux morts.

Les soldats des régiments d'étrangers, qui ont si héroïquement combattu et qui ont fait l'objet des plus hautes distinctions, mais qui n'ont pas fait trois mois de présence en ligne, ne pourraient donc bénéficier du titre d'« Ancien combattant ».

Le problème est encore plus complexe pour ceux qui ont participé à la Résistance.

Les déportés politiques, également, revendiquent avec juste raison, la carte du combattant.

Tous les déportés juifs sont considérés comme « déportés raciaux ». Or beaucoup d'entre eux doivent être inclus dans la catégorie « déportés politiques » en raison de leur active participation à la lutte clandestine. Ils ont les mêmes droits que leurs camarades français.

Un grand nombre d'étrangers qui se sont engagés dès septembre 1939 n'ont été appelés qu'en février ou même en mai 1940.

Certains d'entre eux ont servi dans des trains d'équipage comme chauffeur et ont parcouru les routes bombardées au risque et péril de leur vie.

Il y a également le cas d'une partie d'Engagés qui a été envoyée en Afrique du Nord. Toutes ces catégories seront défendues au sein de la Commission ministérielle. Bénéficiant de la sympathie et de la solidarité agissante de toutes les organisations démocratiques de combattants, elles peuvent être sûrs d'obtenir gain de cause.

Ne manquez pas l'occasion d'assister à la SOIREE CINEMATOGRAPHIQUE

qui aura lieu le dimanche 20 octobre
à 21 heures

SALLE PLEYEL, 252, Fg Saint-Honoré

Au programme :

LIBERATION DE PARIS

PRELUDE A LA GUERRE

Grand film américain

PARADE DES SPORTS

Film soviétique en couleurs

La soirée étant réservée strictement aux membres de l'Union et à leurs familles, il n'y aura pas de caisse à l'entrée.

Retirez dès à présent vos invitations à notre siège : 9, rue Guy-Patin, Mo Barbès.

Klein	5.000 »
Section du 2 ^e R.M.V.E.	5.800 »
Ponoz	2.000 »
Kwerbaum	600 »
Beer	3.400 »
Grifus	2.000 »
Isi Blum	500 »
Lichtenstein	10.000 »
Rabinowicz	5.000 »
Hausberg	500 »
Haßman	5.000 »
Szejer	2.000 »
Lipski	5.000 »
Szwager	10.000 »

232.980 »

LA VIE DE NOS SECTIONS

Roanne

Notre section, créée après la Libération, est composée d'une quarantaine de camarades de Roanne et des environs, groupant dans un large esprit d'union des anciens engagés volontaires des deux guerres, des anciens F.F.I., des soldats de l'Armée régulière et d'Afrique, et des Armées alliées. De plus, nous servons de centre de ralliement aux camarades isolés des départements limitrophes, ce qui nous a valu la nomination au titre de « Direction Régionale ».

Dès notre formation, nous avons pris en main les intérêts de nos camarades démobilisés et rapatriés pour l'obtention des primes de rapatriement et pour leur faciliter leur réinstallation, ici ou dans leur ancienne résidence, par des démarches et des secours obtenus des organismes locaux.

Pour les camarades F.F.I., des cols furent envoyés au front des Alpes et dans les divers cantonnements. Les soldats de passage furent aidés dans la mesure du possible.

Pour financer nos initiatives, nous avons organisé une *Quinzaine du Combattant* qui a remporté un plein succès.

Les veuves et les orphelins de nos camarades déportés et disparus font également l'objet de notre sollicitude.

Nous avons fait également des démarches pour la naturalisation de nos camarades, et notre Bureau central nous a aidés activement et efficacement à son tour par ses interventions à Paris.

Par notre présence aux défilés et aux cérémonies officielles où notre participation fut sympathiquement relevée par les autorités et la presse locale, nous avons représenté dignement l'honneur du Combattant et du Volontaire juif et de la population juive en général.

Nous espérons pouvoir grouper et organiser prochainement d'autres sections et des camarades isolés ou ceux ignorant tout simplement l'existence de notre Union.

Lens

Notre Section a été créée le 9 Juillet 1946. Tous les anciens combattants Juifs de Lens ont répondu à l'appel du Comité d'initiative et son venus en grand nombre à la première réunion, où fut élu un comité composé de la façon suivante :

ERLICH, Président,

MENDELEWITZ, Vice-Président,

EKMAN — secrétaire et CYMBALISTE — trésorier.

La seconde réunion au cours de laquelle le président donna lecture du statut, obtint un succès non moins vif.

Le 21 Juillet, au cours d'une grande manifestation de Lens, notre section en collaboration avec les groupes F.F.I. et le C.A.D.I., défila dans les rues de la ville. Nous étions une cinquantaine de membres précédés de six jeunes filles en jupes bleues et blouses blanches.

Notre section déposa une gerbe au monument aux morts.

Notre but n'est pas seulement de grouper, mais encore de défendre les intérêts moraux et matériels de nos adhérents et faire respecter nos droits.

E k m a n.

CARTE DE MEMBRE POUR NOS VEUVES DE GUERRE

Le Comité Central de notre Union a décidé au mois de juin, de délivrer une carte de membre à chaque veuve de guerre inscrite dans notre organisation.

En application de cette décision les cartes vont être délivrées dans nos bureaux à partir du 21 octobre.

23^e R.M.V.E.

Il y aura bientôt un an que la section du 23^e R.M.V.E. fut créée auprès de notre Union.

Au cours de cette période, un grand nombre de réunions ont été tenues où les camarades ont formulé leurs doléances et leurs propositions, lesquelles furent transmises au Comité Central.

Le 16 juin dernier, nous avons organisé en collaboration avec l'Amicale de notre régiment un pèlerinage aux champs de bataille où nous avons combattu contre les nazis en juin 1940.

Nous avons visité : Villers-Cotteret, Soissons, Juvigny, Missy-sous-Bois, où reposent un grand nombre de nos camarades. Par là, nous avons été chaleureusement accueillis par les autorités et les organisations françaises de combattants.

À la préfecture de Soissons, un camarade de notre section, prenant la parole, déclarait que dans le 23^e régiment, un très grand nombre de soldats étaient des Juifs, dont beaucoup sont morts au champ d'honneur ou en déportation.

Parmi les 250 participants au pèlerinage se trouvaient de nombreuses veuves de guerre ainsi que des orphelins de nos disparus.

En visitant les tombes de nos morts, nous avons pu constater avec regret qu'un grand nombre des tombes étaient mal entretenues. Beaucoup portent l'inscription : « inconnu ».

Nous sommes certains, quant à nous, que ces « inconnus » sont des soldats Juifs.

Prévoyant le danger d'une capture par les Allemands, nos supérieurs ne nous conseillaient-ils pas de détruire tous nos papiers ?

Notre Comité prévoit, dans son plan d'activité pour l'année 1946-1947, le transfert des corps de nos camarades du 23^e R.M.V.E.

Nous demandons à tous les anciens du 23^e R.M.V.E. de venir s'inscrire dans notre organisation, et nous les prions, particulièrement les veuves de guerre, de collaborer avec le Comité dans son travail.

Très prochainement, nous convoquerons une Assemblée d'information de tous les anciens du 23^e R.M.V.E. Tous les problèmes y seront traités.

SZYMEN.

22-EME R.M.V.E.

Les camarades du Comité de Section étant tous rentrés de vacances, ont commencé, avec une nouvelle ardeur leur travail.

Dans leur première réunion, ils ont décidé de mettre tout en œuvre pour aider l'Union dans sa campagne de souscription pour le Foyer du Combattant Juif.

En outre, il a décidé de prendre les mesures nécessaires pour que tous les camarades du 22-ème puissent se rencontrer de temps en temps entre copains. Une fête est prévue où tous nos camarades doivent se retrouver dans une fraternelle gaitée.

Nous faisons savoir aux camarades de la Section que plusieurs membres du comité vont leur rendre visite à domicile pour établir un meilleur contact.

Tous les mercredis de 21 à 22 heures, permanence au Siège de l'Union.

Le Comité

Porte-drapeau

C'est notre camarade Haiman, membre du Comité, qui assure la présence du drapeau à toutes nos manifestations.

LA SECTION POLONAISE

Les Engagés volontaires ayant servi dans l'armée polonaise en France sont organisés dans une section comptant 60 membres auprès de l'Union.

Il faut hélas constater que la plus grande partie de nos camarades sont encore en dehors de notre organisation.

En effet, des problèmes particuliers se posent pour les anciens de l'armée polonaise en France, dans beaucoup de cas, une différence est établie dans diverses administrations entre les volontaires de l'armée française et ceux de l'armée polonaise.

En conséquence, il faut qu'un grand nombre d'anciens combattants vienne à notre organisation, pour pouvoir avec force défendre nos droits.

Nous tenons aussi à souligner que notre Union est la seule organisation juive de combattants groupant dans son sein les anciens de l'armée polonaise la seule qualifiée, aussi, pour parler en leurs noms.

Nous demandons à tous nos camarades ayant servi dans l'armée polonaise, de venir grossir nos rangs.

Kipnis

POUR NOS ORPHELINS

Répondant à l'appel de notre Union, un grand nombre d'adhérents nous ont envoyé un mandat au profit des colonies de vacances pour nos orphelins. La somme de 22.660 francs ainsi collectée nous a permis de donner à 21 enfants, un mois de vacances à la campagne.

Notre Comité Central tient à remercier chaleureusement les donateurs dont les noms suivent :

Grunzweig, 50 fr. ; Weynstein, 100 ; Wajdenfeld M., 300 ; Ladj Haim, 100 ; Nudelman, 100 ; Feldman, 200 ; Crazover, 100 ; Rojzman, 200 ; Krepk O., 100 ; Kamelgan, 100 ; Rosenbruch H., 100 ; Brodt, 100 ; Edelstein, 200 ; Kopeloff, 500 ; Levites, 100 ; Edelstein B., 200 ; Mandelcwaig, 200 ; Aron J., 500 ; Bernbaum, 200 ; Aronow, 100 ; Fayer R., 100 ; Katz, 1.000 ; Kellner, 300 ; Sokolowsky, 100 ; Korman E., 300 ; Nisencwajg, 50 ; Rozen, 500 ; Globen, 250 ; Mme Vve Leibow, 200 ; Sztroch, 200 ; Alba, 200 ; Kwerbaum, 200 ; Ganelski, 200 ; Solonovitch, 50 ; Rüdrik J., 300 ; Sasson, 100 ; Hantvurtzel, 250 ; Goland, 100 ; Rykner (Mme), 100 ; Anonyme, 900 ; Rubin, 200 ; Zylberberg M., 200 ; Wochler, 250 ; Rotfarb, 300 ; Eisenblat M., 200 ; Lewin J., 100 ; Nadarowski, 200 ; Horn Daniel, 100 ; Sliwinski, 100 ; Gesundheit, 100 ; Heide-Mendelson B., 500 ; Srebnik, 300 ; Fajfermann, 50 ; Nichli, 100 ; Regazinsky Max, 100 ; Haravon Léon, 200 ; Leiser J., 100 ; J., 200 ; Blau R., 150 ; Kornfels Paul, 100 ; Gotfryd Israël, 300 ; Appel, 500 ; Riberman Léon, 100 ; Tokar Simon, 100 ; Stepsman Maurice, 100 ; Swiezarczyk, 500 ; Wisnia, 300 ; Zilberstein, 100 ; Szier, 500 ; Klajder M., 1.000 ; Marc S. Finkel, 300 ; Orfus, 1.000 ; Fajtlovicz, 150 ; Partnoi, 200 ; Cirieli Raphaël, 210 ; René Kleinbourg, 200 ; Apelblat, 200 ; Warter Jules, 100 ; Bac Ovsei, 300 ; Gruzman, 100 ; Seidengart Henri, 300 ; Zylberman Samuel, 200 ; Shiskind, 200 ; Korn, 100 ; Fuks, 1.000 ; Margulis, 100 ; Najberg, 200 ; Luksenberg, 200 ; Mandelbaum, 500 ; Tautenblatt, 1.000 ; Wajeman Wolf, 100. — Total : Fr. 22.660.

Réservez la date du 28 décembre pour venir au
BAL ANNUEL
de notre Union
qui aura lieu dans les superbes
Salons du Palais d'Orsay

Ce que vous devez savoir

PRISONNIER

ET DÉPORTÉS

HABILLEMENT

Le Service Départemental de l'habillement reprendra le mardi 17 septembre.

Seuls peuvent se présenter dans ce service les rapatriés retardataires n'ayant pas encore fait valoir leur droits et à condition qu'ils soient munis d'un bon d'habillement délivré par la section de l'Association des Prisonniers de Guerre de leur localité ou à rattachement.

Ce service effectue uniquement la distribution du costume, le linge de corps étant réparti par les sections selon leurs possibilités. Les Services seront ouverts aux rapatriés les :

Samedi, 12 octobre ;

Samedi, 19 octobre, date limite.

LA MEDAILLE DES EVADES

La Commission départementale des évadés a, lors d'une entrevue au Ministère des Armées, apporté ses suggestions et observations relatives à la délivrance de la Médaille des Evadés.

A l'issue de cette entrevue, la position de la Commission fut résumée dans une lettre adressée à M. le directeur du Ministère.

Entre autre, il a été demandé à ce que le paragraphe a) de l'article IV de l'ordonnance du 7 janvier 1944 soit abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« La médaille des évadés ne peut être accordée que si l'intéressé est en mesure de prouver son évocation effective soit d'un camp ou établissement gardés militairement par l'ennemi, soit d'un territoire ennemi, soit d'un territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi avec franchissement clandestin et périlleux d'un front de guerre terrestre ou maritime ou d'une ligne douanière, étant entendu que les lignes de démarcation, tracées en France, ne doivent pas être considérées à ce sujet comme des lignes douanières. »

« Pour ceux ayant, après leur évocation, soit rejoint les armées de la Libération, soit milité dans des organisations de la Résistance, la délégation pense qu'ils peuvent être l'objet de distinctions au titre de la Résistance sans que cela puisse en quoi que ce soit nuire à l'obtention de la médaille des évadés. »

NATURALISATION

Nous avons le plaisir de publier les noms des membres de notre Union qui viennent d'obtenir la naturalisation. Nous leur adressons nos meilleures félicitations.

ELL (Beauvais).
KRIST Simon.
Mme DAUMAN.
PERLMUTTER Herbert.
ELDAT Jankiel.
FRIDMAN Frelm.
KURZ Simon.
MINTZ Rachmil.
MORAKHOVSKI Boris.
GYMERMAN Moszek-Lejch.
KLAP Samson.
DEMBO Mozei.
GOLDGEWICHT Charles.
SZARFSZTEJN Joseph.
COHEN Raphaël.
HIRSCHFELD Antoine, Nogent-sur-Marne.
BENDEL HERSZ.
EZDRA Jacob.
PUTERSZNYI Hilel.
WULFMAN Fiszli.
ORFUS Jechek.
BRÖSTK Albert.

VEUVES DE GUERRE

VISITE SUR LA TOMBE D'UN MILITAIRE INHUME EN ALLEMAGNE

(Zone française)

Formalités à accomplir dans l'ordre :

1° Obtention du passeport à la préfecture de police ;

2° Obtention du permis militaire de circulation : Aux Affaires Allemandes, 3, rue Ruysdaël, Paris-8^e (Métro Monceau) service Commandant Delair.

3° Constitution du dossier :

a) Extrait de naissance ;
b) Extrait acte de mariage ;
c) Certificat « non divorcé » ;
d) Certificat de domicile ;
e) Copie de l'avis officiel ;
f) Deux photos de face.

4° Avec l'autorisation militaire, faire viser le passeport.

5° Bon de transport délivré au 20, rue d'Athènes, Paris.

6° Ce sont les autorités militaires qui assurent en Allemagne le séjour de l'intéressé.

Peuvent invoquer le bénéfice de cette mesure : les veuves, ascendants, descendants du premier et deuxième degré de tous les Français « Morts pour la France ».

VISITE SUR LA TOMBE D'UN MILITAIRE INHUME EN FRANCE

Peuvent invoquer le bénéfice de la gratuité du transport : les veuves, ascendants et descendants du premier et deuxième degré de tous les Français « Morts pour la France ».

Des imprimés seront remis à la mairie de l'intéressé et devront être adressés, par lettre recommandée, au secrétariat général de la S.N.C.F., 88, rue Saint-Lazare, à Paris.

Ces demandes doivent être accompagnées d'un certificat du maire indiquant la parenté avec le décédé et d'un acte de décès précisant le lieu de l'inhumation et portant la mention « Mort pour la France ».

L'INSIGNE DES MERES, VEUVES ET VEUF DES « MORTS POUR LA FRANCE »

La Commission chargée d'étudier les modalités d'application de la loi du 30 avril 1946 qui a prévu l'attribution d'un insigne spécial, en témoignage de reconnaissance, aux mères, veuves et veufs des « morts pour la France » doit se réunir incessamment pour mettre définitivement au point les modalités d'application de ladite loi.

PUBLICITE DANS LE BULLETIN

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos adhérents qu'à partir du numéro prochain, le bulletin de l'UNION DES ENGAGES VOLONTAIRES paraîtra dans un plus grand format. Une page de publicité est prévue pour les membres de notre Union.

Dès à présent, les annonces sont reçues au siège, 9, rue Guy-Patin.

Les bureaux de l'Union sont ouverts tous les jours, sauf les samedi et dimanche de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Des permanences sont assurées les lundi et les jeudi de 20 h. 30 à 22 h.

LE RETOUR EN FRANCE DES „MORTS A L'ENNEMI”

Dans une circulaire adressée aux préfets, le ministre des Anciens Combattants vient de faire connaître les mesures qui marqueront le retour, à titre gratuit, des corps de victimes de cette guerre. Pour faciliter et activer les opérations très délicates de restitution aux familles, un recensement général va avoir lieu dans toute la France. A cet effet, dans chaque mairie, seront mis, très prochainement, à la disposition de ces familles, des formules de demandes qui devront parvenir au ministère des Anciens Combattants avant le 30 décembre.

Les corps des militaires morts pour la France dont le transfert n'aura pas été sollicité seront inhumés dans des cimetières nationaux et les sépultures entretenues aux frais de l'Etat, ainsi qu'il a été fait après la guerre 1914-1918. Des cimetières militaires sont ainsi en cours d'installations en Italie et en Tunisie.

La sépulture perpétuelle sera accordée dans les mêmes conditions aux victimes civiles, mais seulement dans le cas où le décès aura résulté d'un acte volontaire contre l'ennemi, de l'enlèvement ou de la déportation, avec mention « mort pour la France ». Tel du moins se présente le projet de loi qui sera soumis au vote de l'Assemblée.

COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE

Une loi du 15 mai 1946 au J.O. du 16 mai 1946 fixe le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance.

La qualité de combattant volontaire de la Résistance est reconnue à toute personne qui a appartenu, pendant plus de trois mois, sous l'occupation, soit à une formation des F.F.I. ou des F.F.C., soit à une formation militaire d'un groupement reconnu par le C.N.R.

Le droit à la qualité de combattant volontaire de la Résistance sera reconnu sur demande présentée par l'intéressé avant l'expiration d'un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la présente loi, au ministre des A.C. et Victimes de la Guerre.

Les Combattants volontaires de la Résistance, dont la qualité aura ainsi été reconnue, auront droit à la délivrance d'une carte attestant cette qualité, et au port d'une médaille commémorative.

Les bénéficiaires de cette loi pourront prétendre, le cas échéant, à un grade d'homologation ; ils auront droit à tous les avantages consentis aux déportés politiques rapatriés et leurs dossiers de pension seront examinés par des commissions de réforme dans lesquelles siégeront des Combattants volontaires de la Résistance.

Le 11 novembre

L'Union des Engagés Volontaires prendra part aux manifestations commémoratives de la Victoire.

Lorsque vous changez de domicile, n'oubliez pas d'envoyer votre nouvelle adresse à l'UNION DES ENGAGES VOLONTAIRES.